

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°4
du 20 juin 2014 à 20 heures

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le 20 juin à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : BACELJ Anna, DELATOUR Daniel, GHIDELLI Alexandra, JOSSERMOZ Bernard, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, RENARD Magalie, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine

Absent excusé : Madame COLOMB Nathalie donne pouvoir à Madame Géraldine VINTER.

Monsieur MAZET Marc donne pouvoir à Monsieur Bernard OLLAGNIER,

Madame MOLARD Nicole donne pouvoir à Monsieur Eric SCHNEIDER,

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Bernard JOSSERMOZ est élu secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu numéro 3

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/Désignations des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants

Mise en place du bureau présidé par Monsieur Bernard OLLAGNIER, Monsieur Bernard JOSSERMOZ a été désigné d'office en qualité de secrétaire. Le bureau électoral comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, à savoir : Monsieur Jean-François MORELLET, Monsieur Daniel DELATOUR, Madame Anna BACELJ et Madame Magalie RENARD.

Trois délégués et trois suppléants doivent être élus.

-Résultats des élections des titulaires

- Bernard OLLAGNIER 10 voix
- Serge ROUSSET 10 voix
- Eric SCHNEIDER 10 voix
- Jean-François MORELLET 8 voix
- Bernard JOSSERMOZ 4 voix

Ont donc été proclamés délégués, Messieurs Bernard OLLAGNIER, Serge ROUSSET et Eric SCHNEIDER

-Résultats des élections des suppléants

- Daniel DELATOUR 13 voix
- Géraldine VINTER 13 voix
- Jean-François MORELLET 11 voix
- Christelle THOMASSON 1 voix

Ont donc été proclamés suppléants, Monsieur Daniel DELATOUR, Madame Géraldine VINTER et Monsieur Jean-François MORELLET.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20h30 afin de transmettre les résultats des élections aux services préfectoraux.

Reprise de la séance à 20h40.

3/Urbanisme

➤ **Droit de préemption Urbain :**

Après discussion concernant les zones à délimiter, Monsieur Serge Rousset rappelle que le conseil municipal doit décider ce jour d'instituer le droit de préemption afin d'avancer la révision du PLU. Monsieur Bernard Ollagnier informe le conseil municipal que les zones seront présentées lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal donne un accord de principe par 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions afin d'instituer le DPU dans le cadre du PLU. La délibération définitive sera adoptée lorsque les zones auront été définies.

4/Transfert de Pouvoir de Police du Maire

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer le pouvoir de Police du maire concernant l'assainissement non collectif, la collecte des ordures ménagères.

5/Lagune

- Appel d'offres réfection des réseaux :
Monsieur Eric Schneider présente au Conseil l'analyse des offres suite à l'ouverture des plis. Les critères d'attributions sont les suivants :
- 1/ Coût de la prestation 50 points
 - 2/ Qualité de la prestation présentée 40 points
 - 3/ Délais 10 points
- Trois offres ont été reçues. Après analyse la proposition de notation est la suivante :

| 09627 – TRAI | | | | | | | | | | | |
|--------------|-------------------------------------|-------------|--|---|--|---|---|----------------|-----------------------|-------|-------|
| ENTREPRISE | CRITERE PRIX | | CRITERE TECHNIQUE | | | | | CRITERE DELAIS | | TOTAL | |
| | montant propose avant réductions | NOTE3 | A - l'adaptation au site et proposée en plusieurs lots | B - la prise en compte de toutes les contraintes du chantier | C - la qualité du matériau technique notamment sur tous les points critiques à savoir : le PC | D - la prise en compte des mouvements élevés et d'origine | E - les mesures prises en matière de protection de l'environnement | NOTE1 | nombre de semaines | | NOTE3 |
| | | / 50 | / 5 | / 20 | / 11 | / 5 | / 7 | / 40 | | / 10 | / 100 |
| SADE | option | 154 359,0 € | 50,0 | | | | | | | | 94 |
| | hors option | 142 809,0 € | 50,0 | 4,3 | 8,0 | 11,5 | 5,0 | 6,0 | 35 | 8,8 | 94 |
| POLEN | option | 171 021,0 € | 45,1 | | | | | | | | 88 |
| | hors option | 143 966,0 € | 49,6 | 4,5 | 8,8 | 10,5 | 5,0 | 6,8 | 36 | 7,0 | 92 |
| TELEREPI | option | 177 010,5 € | 43,6 | | | | | | | | 83 |
| | hors option | 167 050,5 € | 42,6 | 4,0 | 4,5 | 11,0 | 4,0 | 6,0 | 30 | 10,0 | 82 |

Il est décidé d'éliminer la société Telerep. Par contre, au vu du faible écart entre la société SADE et la société POLEN, il convient de les convoquer afin de procéder à des négociations et des vérifications techniques. La délibération du choix de l'entreprise est reportée à une séance ultérieure.

- Décision modificative budgétaire : afin que les organismes de crédit puissent nous proposer des prêts, il convient d'inscrire au budget assainissement les crédits correspondant au coût de remises aux normes de la lagune et des réseaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|----------------|--|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Article 2313 Immobilisations en cours op11 | + 680 000.00 € | Article 1641 Emprunts et dettes assimilées | + 680 000.00 € |
| Remise aux normes lagune | | | |
| TOTAL | + 680 000.00 € | TOTAL | + 680 000.00 € |

6/ Communautés de communes Chalaronne Centre

Le conseil municipal désigner les délégués aux commissions thématique communautaires, à savoir :

- Commission Solidarités – Enfance Jeunesse : Monsieur Bernard Jossiermoz
- Commission Tourisme – culture – Loisirs : Madame Alexandra Ghidelli
- Commission développement économique : Monsieur Jean-François Morellet
- Commission Aménagement durable du Territoire : Monsieur Eric Schneider
- Commission Environnement : Monsieur Eric Schneider

7/Régie de recettes du camping

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre la régie de recettes du camping et de l'étang de pêche, créée par délibération le 1 mars 1990 et inutilisée depuis 2008.

8/ Indemnité de concours du receveurs municipal

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Christian Lamur, receveur municipal. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

9/Questions diverses

- Il est décidé d'accéder à la demande du comité des fêtes pour utiliser le terrain derrière la mairie pour les jeux intervillages.
- Madame Patricia Collet demande un emplacement à la commune pour placer une cavurne pour ses parents. Sachant que Monsieur et Madame Collet ont tenu l'épicerie de 1974 à 2001, et bien qu'il n'y ait personne de leurs familles habitant la commune, il est décidé, à titre exceptionnel d'autoriser Madame Collet Patricia à demander une concession trentenaire.
- Monsieur Bernard Jossiermoz demande que soit revu le poste d'ATSEM créer par délibération du 19 mai. Il propose d'augmenter son temps de présence d'une heure 45 minutes de plus l'après-midi, afin de pouvoir recruter plus facilement un ATSEM possédant le concours. Il faut étudier également la possibilité de lui enlever l'heure de TAP l'après-midi et de la remplacer par une heure de ménage le matin, ce qui ne modifierait que très peu le poste. Le poste d'agent d'entretien serait revu en fonction. Il est décidé de rajouter ce point à l'ordre du jour de lundi 23 juin 2014.
- Madame Christelle Thomasson fait part au Conseil de la demande d'association pour l'achat de chaises supplémentaires à la salle des Fêtes. Cette dépense n'est pas prévue au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 23H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

